

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Néron

<https://www.cadre21.org/membres/6cd94a3a636209d67a87cfc8>

Date d'obtention : 2023-09-18 15:24:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous pouvons nous fier à l'aide mémoire dans la trousse Sexto au besoin. En premier lieu, nous parlons à l'auteur du signalement et de la victime, afin de les soutenir. Ensuite nous évaluons l'incident avec la grille d'évaluation complétée avec chacun des jeunes concernés en individuel pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue des gestes et vérifions l'information. Si nous remarquons qu'il y a présence d'activités malveillantes, nous contactons le service de police et confisquons le cellulaire du jeune au besoin. Sinon, nous parlons au jeune instigateur (remplissons la grille d'évaluation) et continuons l'intervention selon si c'est un acte impulsif ou malveillant. Finalement, nous devons communiquer avec le service de police et les parents, afin de bien compléter l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que lorsqu'il s'agit d'une situation dont c'est le parent qui s'inquiète, mais qui ne concerne pas le milieu scolaire et que nous n'avons pas perçus d'impacts négatifs sur le jeune, nous le référons au service de police. Aussi, je retiens que nous remplissons la grille d'évaluation même si le jeune en questions fait une récidive. Finalement, dès qu'un jeune dénonce une situation de sexto à l'école, nous prenons le temps de la rencontrer pour récolter les informations et ensuite nous rencontrons individuellement les personnes concernés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est parler au jeune instigateur et si nous nous rendons compte qu'il s'agit de geste malveillant, puisque nous devons cesser l'intervention, confisquer les appareils et contacter le service de police immédiatement. Cela impose une rapidité et une rigueur essentielle, afin de protéger la/les victime.s. Cependant, avec la formation Sexto, je me sens confortable pour bien intervenir advenant que cela se produise.